

* Qu'est-ce que l'éducation prioritaire ?

Lutter contre les inégalités : Le but de l'école républicaine, obligatoire et gratuite de Jules Ferry, était de permettre **l'égalité entre les élèves**. = difficile à mettre en place. → notion d'éducation prioritaire fait son apparition. On parle de défi pour l'égalité des chances.

Caractéristiques historiques : En France, c'est au BO de l'EN du **1er juillet 1981** que la première circulaire sur l'éducation prioritaire, paraît.

- Circulaire du 7 décembre 1992 → prévention et formation de personnels en ZEP.
- Circulaire du 26 janvier 1994 → collaboration avec la politique de la ville et réussite de tous.
- Rapport Moisan-Simon de 1997 → objectifs pédagogiques et pilotage. Il existe 563 zones.
- 1999, la politique des ZEP = jugée insuffisante. 869 Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) sont créés afin de lutter contre l'isolement des ZEP qui restent un noyau central du dispositif.
- À la rentrée 2012, le programme des écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) est mis en place. Il concerne 339 établissements.

Classification en 2006: On distingue 3 types d'établissements -**les établissements EP1** : ils font partie des 249 réseaux « ambition réussite », → grandes difficultés et moyens + importants
-**les établissements EP2** : plus grande mixité sociale et reçoivent les mêmes aides qu'avant
-**les établissements EP3** : ils sortent progressivement du dispositif dans un délai de 3 ans à partir de la décision si les conditions sont remplies. Les moyens seront adaptés en fonction du nombre d'élèves restant en difficulté.

Bilan : Les résultats ne sont pas à la hauteur → enquête Pisa publiée par l'OCDE en décembre 2013 l'a récemment rappelé : la France est le pays développé où les **déterminismes sociaux** sont les plus forts → L'EN a engagé une refondation de l'éducation prioritaire

*Refonder l'éducation prioritaire:

Présentation de la réforme : Présentée jeudi **16 janvier 2014** par Vincent Peillon, ministre de l'EN, la réforme comprend 14 mesures-clés définies autour de 3 axes : **des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire, des équipes éducatives formées, stables et soutenues, un cadre propice aux apprentissages** (bon climat scolaire). / → redéfinition de la cartographie prioritaire et **réseaux actuels progressivement remplacés par les REP+ et les REP (rentrée 2015)**.

Les mesures-clés:

Axe 1 : Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire

Mesure 1 - La scolarisation des moins de 3 ans dans chaque réseau

Mesure 2 - "Plus de maîtres que de classes" dans chaque école

Mesure 3 - Un accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de sixième

Mesure 4 - L'extension du dispositif D'Col dans tous les collèges de l'éducation prioritaire

Mesure 5 - Développer l'ambition et la curiosité des élèves pour construire leur parcours

Mesure 6 - Le développement d'internats de proximité pour les collégiens



Axe 2 - Des équipes éducatives formées, stables et soutenues

Mesure 7 - Du temps pour travailler ensemble

Mesure 8 - Grand plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire

Mesure 9 - Des incitations fortes pour stabiliser les équipes (carrière, rémunération attractive)

Axe 3 - Un cadre propice aux apprentissages

Mesure 10 - Des projets de réseau construits sur la base des meilleures pratiques

Mesure 11 - Un fonds académique pour financer actions pédagogiques et animation des réseaux

Mesure 12 - Un accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école

Mesure 13 - 500 assistants de prévention et de sécurité en + pour améliorer le climat scolaire

Mesure 14 - Infirmier scolaire en + et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles

***Les nouveaux projets**

Le ministre de l'éducation, Jean Michel Blanquer a demandé plusieurs rapports concernant l'éducation prioritaire. Ce rapport a été commandité en novembre 2019.

Le ministre souhaiterait une refonte du système de l'éducation prioritaire, affirmant qu'il subsiste des inégalités importantes entre les différents établissements scolaires. Certains ne dépendant pas d'un établissement classifié REP ou REP+ mais connaissant tout de même des problématiques sociales importantes.

Une refonte complète est actuellement à l'étude.